



Communiqué de la municipalité de Cortébert

Les décisions relatives au Coronavirus

Le Conseil municipal a tenu une séance extraordinaire ce dimanche matin 15 mars compte tenu de la situation particulière en lien avec la propagation du coronavirus.

Les **décisions** suivantes ont été prises au plan local :

- Fermeture de la salle polyvalente et de la salle des sociétés du 16 mars au 30 avril. Les réunions privées et les entraînements des sociétés locales ne sont donc plus possibles dans les locaux communaux.
- Fermeture de la bibliothèque municipale et scolaire du 16 mars au 30 avril
- Le guichet du bureau municipal reste accessible mais uniquement pour les cas nécessitant de manière indispensable un déplacement en personne. Privilégier les contacts téléphoniques et écrits.
- Distribution d'un tout-ménage en début de semaine afin d'informer la population qui n'a pas accès aux médias électroniques
- Renoncement des membres du Conseil municipal de participer aux séances externes à la commune si elles ne sont pas indispensables.

Par ailleurs, les **informations** suivantes sont à prendre en considération :

- L'école enfantine et primaire est fermée du 16 mars au 4 avril. La Direction en a déjà informé les parents et toutes les directives à ce sujet sont données par Madame Bertone. Prière de s'y référer. Le Conseil municipal remercie la direction et le corps enseignant de sa réaction très rapide et très professionnelle aux décisions du Conseil fédéral. Si un service de garde s'avère nécessaire pour quelques enfants, les locaux scolaires seront disponibles. Du travail à domicile sera fourni aux élèves.
- La Crèche Les Hirondelles n'est pas fermée, mais les parents sont priés dans toute la mesure du possible de trouver d'autres moyens de garde. Des solutions sont en cours d'élaboration et la direction de la crèche donne toute information utile.
- Les lieux publics tels que magasins, restaurants, ou la paroisse (chapelle) sont tenus de respecter les dispositions fédérales et cantonales (interdiction des manifestations de plus de 100 personnes, max. 50 client(e)s en même temps, mesures d'hygiène et distance entre les personnes).
- Le secrétariat municipal et le personnel communal sont pleinement opérationnels. Même en cas de mesure de confinement plus sévère, le travail à distance sur le système informatique communal est possible en tout temps. Le règlement sur les situations extraordinaires donne les compétences nécessaires au Conseil municipal si des mesures supplémentaires devaient être prises ultérieurement.

De manière générale, l'exécutif appelle à réduire le plus possible ses activités non essentielles et de réduire les contacts hors du cercle familial ou très proche. Il faut impérativement éviter aussi toute activité rapprochée avec des personnes à risque (âgées ou malades). La solidarité et le respect des règles d'hygiène et de distance sociale sont essentiels pour ralentir la progression du virus et empêcher une surcharge du système de santé. Si vous ne le faites pas pour vous, faites-le pour vos parents et grands-parents !

*Cortébert, le 15 mars 2020
Le Conseil municipal*